EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°25/2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 4 avril 2019

<u>Présents</u>: M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, M. François BONNEAU, M. André BOUSSAT, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée, M. Julien LLUGANY, M. Adel M'ZOURI, Mme Odile PIC, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.

Excusés: Mme Thérèse BADOSA donne pourvoir à Mme Marie-Renée ESCARO, Mme Michelle PY donne pouvoir à Mme Séverine CAMPS.

Secrétaire de séance : M. Julien LLUGANY.

Objet: Vote du Budget 2019

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2019 qui conformément à l'instruction comptable M 14 s'équilibre en dépense et en recette de la manière suivante :

- Section Fonctionnement :

O Dépenses : 2.474.132,17 €O Recettes : 2.474.132,17 €

- Section Investissement:

O Dépenses : 1.423.656,01 €O Recettes : 1.423.656,01 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- VOTE le Budget Primitif 2019 tel que présenté

Nombre de votants : 15

Pour: 15 Abstention: 0 Contre: 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre RO

Certifié exécutoire compte tenu de Sa transmission en Préfecture Sa notification Sa publication Le 12 avril 2019